



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 FEVRIER 2015

I/ Inscriptions budgétaires 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement ont été réceptionnées et qu'elles devront être mandatées avant le vote du budget 2015.

Afin de pouvoir régler ces factures dans les temps impartis, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2015, les factures suivantes :
 - SEGILOG : cession du droit d'utilisation du logiciel informatique, compte 2051 - opération 88, d'un montant de 2 106.00 €TTC
 - SOREGIES : mise en sécurité des installations d'éclairage public du Carroir Prunet, compte 21534 - opération 110, d'un montant de 2 659.69 €TTC

II/ Personnel : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et notamment la nécessité d'encadrement des enfants pendant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP),

Compte tenu de l'ouverture d'une classe en septembre 2014 et de son incidence sur la fréquentation des services périscolaires et notamment la cantine,

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Monsieur Le Maire propose ainsi :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

- De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un agent technique affilié aux services périscolaires à temps non complet, créé initialement pour une durée de 32 heures par semaine, à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2015,
- De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un agent technique affilié aux services périscolaires à temps non complet, créé initialement pour une durée de 28 heures par semaine, à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2015,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au BP 2015 les crédits correspondants

III/ Convention d'entretien des espaces verts – SVJ Paysage

La commune de Monthoiron a confié à l'entreprise SVJ, l'entretien des espaces verts depuis plusieurs années : Mairie, stade, place de l'Eglise, site du Calvaire et lotissement du Carroir Prunet.

Ainsi, la société propose de renouveler ce contrat d'entretien pour une année, soit du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016.

Avant toute prise de décision, le conseil municipal souhaiterait obtenir un devis d'un autre prestataire.

Cette question sera donc remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

IV/ Convention de balayage des rues – Poitou Vert (COLAS)

La convention de prestation de balayage avec l'entreprise Poitou Vert (COLAS) est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Il est ainsi proposé de renouveler cette convention de balayage des trottoirs du centre bourg pour l'année 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation à intervenir entre la commune et l'entreprise pour une durée d'un an.

Le nombre d'interventions est estimé à 12, au lieu de 19 l'année passée, pour un coût total annuel de 2 618,52 € TTC. Pour information, ce tarif était de 3 441,73 €TTC en 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de renouveler la convention de prestation avec l'entreprise Poitou Vert (COLAS) pour le balayage des voies communales du Bourg
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- d'inscrire cette dépense au BP 2015

V/ Attribution subvention CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une facture concernant l'achat de jouets pour le Noël des enfants de Monthoiron de décembre 2014 a été réceptionnée et qu'elle doit être mandatée, par le CCAS, avant le vote du budget 2015. Afin de pouvoir régler cette facture dans les temps impartis, il est nécessaire de verser une subvention sur le budget du CCAS d'un montant de 1 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser, avant le vote du budget 2015, une subvention de 1 000€ sur le budget du CCAS.

VI/ Vie des Commissions

- point sur réunion de la Commission Loisirs et le CCHA de Châtelleraut - organisation de la manifestation du 20 juin en commémoration de la guerre 1914-1918
 - point sur l'organisation des élections départementales : diffusion du document remis suite à la réunion avec la Sous-préfecture à Lençloître + planning des permanences des 22 et 29 mars 2015
 - point sur réunion du Syndicat du collège de Vouneuil du 5 février – Mme GAUFFREAU et M. SAUSSAY
- **AGENDA :**
 - commission scolaire : jeudi 26 février 2015 à 18h00 - élaboration PeDT
 - commission finances : jeudi 12 mars 2015 à 19h00
 - Conseil Municipal : jeudi 19 mars 2015 à 19h00 - vote du budget
 - repas des Aînés : samedi 21 mars 2015 à 12h30 - inscriptions avant le 17 mars

VII/ Informations et questions diverses

- Projets à l'étude :
 - installation sanitaires pour bibliothèque – devis SERI
 - isolation acoustique cantine scolaire – devis Blais Environnement
- Courrier Mairie de Vouneuil s/Vienne : délibération prescrivant l'élaboration d'un PLU sur la commune de Vouneuil